

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le groupe de l'agriculture a porté un grand intérêt au constat précis et extrêmement préoccupant que dresse l'avis sur la situation économique et sociale des jeunes et qui montre, s'il en était besoin, l'urgence à agir ; il était également important d'effectuer un inventaire des dispositifs *ad hoc* et des politiques publiques en matière de jeunesse.

Ce véritable mille feuille de mesures et d'interlocuteurs n'est guère favorable à une prise en charge efficiente des jeunes les plus en difficulté. Il est impérieux de remettre à plat les politiques publiques en poursuivant l'objectif de garantir un bon usage de nos finances publiques et en ayant la volonté d'offrir un meilleur avenir à nos jeunes.

Au-delà des droits sociaux, qui doivent faciliter l'entrée dans la vie active ou jouer leur rôle d'amortisseur social en cas de parcours non linéaire, une attention toute particulière doit être portée à la formation. Le groupe de l'agriculture est favorable à la mise en place d'une mesure de formation tout au long de la vie à condition qu'elle soit réellement qualifiante et permette de trouver un emploi. Sur ce point, l'avis aurait gagné en portée si l'accent avait été mis plus fortement sur cette notion de qualification. En proposant un véritable parcours de formation, le secteur de l'agriculture veille depuis longtemps à assurer des débouchés à ses apprentis et à ses jeunes qui, en général ne rencontrent aucune difficulté pour trouver un emploi.

Le groupe de l'agriculture a proposé un amendement, dont l'adoption nous satisfait pleinement, pour permettre aux jeunes de valider un trimestre pour chaque période de 200 heures équivalent Smic travaillées dans l'année, quel que soit le régime d'assurance vieillesse. Actuellement ces heures font l'objet de cotisations mais n'ouvrent aucun droit retraite pour les salariés concernés. En plus d'augmenter le nombre de trimestres validés en fin de carrière, cette mesure aurait l'avantage de redonner aux jeunes, très pessimistes sur l'avenir des régimes de retraite, confiance en notre système.

Pour permettre aux jeunes la meilleure entrée possible dans la vie active, nous aurions été favorables à une prolongation de la prise en charge par l'assurance maladie des actes et soins à caractère préventifs jusqu'à l'âge de 20 ans, à l'image de ce qui existe dans le cadre de la prévention bucco-dentaire, dont bénéficient les moins de 18 ans et qui pourrait être proposée aux jeunes adultes de 20 ans.

Les réserves exprimées ainsi que différentes sensibilités au sein du groupe de l'agriculture ont amené un vote partagé entre des abstentions et des votes favorables.